

L'archiviste et la négation du temps

Anne Both

► **To cite this version:**

Anne Both. L'archiviste et la négation du temps. La Gazette des archives, 2012, 226 (2), pp.61 - 70.
10.3406/gazar.2012.4897 . hal-02981637

HAL Id: hal-02981637

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02981637>

Submitted on 28 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'archiviste et la négation du temps

Anne BOTH

Les archives ont déjà fait couler beaucoup d'encre grâce aux archivistes eux-mêmes, avec leur propre littérature technique et théorique, et grâce au monde académique. À commencer par les historiens, utilisateurs singuliers qui ont tantôt porté un regard esthétique¹ sur la relation au document, tantôt critique sur les conditions d'accès à leur communication² quand ils n'interrogent pas l'histoire et la variation du lieu d'archive³. De leur côté, les ethnologues se sont emparé du sujet en enquêtant sur les archives domestiques⁴, autobiographiques⁵, sur leur reproduction⁶ ou encore sur leur usage, leur

¹ FARGE (Arlette), *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, coll. La Librairie du XX^e siècle, 1989, 152 p.

² COMBE (Sonia), *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'Histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1994, 327 p.

DUCLERT (Vincent), « Le secret en politique au risque des archives ? Les archives au risque du secret en politique. Une histoire archivistique française », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 58, 2000, p. 9-27.

DUCLERT (Vincent), « République et archives », *Revue française d'administration publique*, n° 102, 2002, p. 269-276.

³ ARTIERES (Philippe), « Espace d'archives », dans ARTIERES (P.), ARNAUD (A.), « Lieux d'archives. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés et représentations*, 2005, n° 19, p 5-11.

⁴ FESCHET (Valérie), *Les papiers de famille. Une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1998, 245 p.

MONJARET (Anne), « Déménager ou les affres des papiers domestiques : un lieu minimal de l'archive », dans ARTIERES (P.), ARNAUD (A.), « Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés et représentations*, n° 19, 2005, p. 65-75.

⁵ FABRE (Daniel), « Vivre, écrire, archiver », *Sociétés et représentations*, n° 13, 2002, p. 19-42.

⁶ JUNGEN (Christine), « La reproduction à l'épreuve. Archives, copies et effets spéciaux dans un centre de documents jordanien », *Communications*, « Figures de la preuve », n° 84, 2009, p. 151-162.

fonction, leur trajectoire¹. Mais la problématique du temps, éminemment anthropologique, n'avait pas jusqu'alors été frontalement abordée.

Quel rapport peut-on avoir au temps quand la finalité de son travail est la perpétuité ? Qui, en effet, peut se targuer aujourd'hui d'affronter quotidiennement l'infini et l'éternité, si ce n'est l'archiviste² ? Comment, confronté à une double immensité matérielle et temporelle, ce dernier fait-il face à ce qui apparaît, pour le néophyte tout du moins, comme simplement inhumain ? Afin de comprendre les spécificités de ce métier et de son environnement, j'ai réalisé une vaste enquête ethnographique³, sous forme d'immersion continue dans trois lieux : un service d'archives municipales d'une ville universitaire (juin-juillet 2009), un service d'archives départementales d'un département rural (janvier-février 2010) et le site francilien des Archives diplomatiques (mai-juin 2010). Il s'agissait de mettre

¹ SAGNES (Sylvie), « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain*, n° 25, 1995, p. 125-146.

BARBE (Noël) et SEVIN (Jean-Christophe), « Rencontre avec un braconnier de l'archive », dans ARTIERES (P.), ARNAUD (A.), « Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés et représentations*, n° 19, 2005, p. 65-75.

JUNGEN (Christine), RAYMOND (Candice), « Pratiques d'archives. Fabriques, modelages, manipulations », *Ateliers d'anthropologie*, 2012, n° 36.

² Le terme « archiviste » doit être entendu, ici, dans un sens général comme définissant toute personne travaillant dans un service d'archives publiques (depuis le conservateur jusqu'à l'agent de catégorie C), excepté les personnels administratifs et d'entretien.

³ BOTH (Anne), « *Ce qui est fait n'est plus à faire* ». *Ethnographie d'un service d'archives municipales*, rapport pour la mission Ethnologie, Direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication / Idemec (UMR CNRS 6591), 2009, 104 p.

BOTH (Anne), « *Un travail de fonds pour l'éternité* ». *Anthropologie comparée des pratiques archivistiques*, rapport pour le Département du pilotage de la recherche et des politiques scientifiques, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication/Idemec (UMR CNRS 6591), 2010, 152 p.

Pour le dire simplement, l'immersion ethnographique consiste, par une présence continue et une collecte de matériaux (photographies, propos, bruits, images, etc.) à tenter de « saisir le point de vue de l'indigène » comme l'écrivait Malinowski [MALINOWSKI (Bronislaw), *Les Argonautes du Pacifique occidental*, (1922), Paris, 1963, Gallimard, 608 p.], afin de comprendre les systèmes de pensée et de représentation des enquêtés et non de calquer les siens sur la réalité observée.

À partir de ces trois terrains, j'ai ainsi réalisé 74 entretiens (dont 61 enregistrés et intégralement retranscrits, représentant presque 800 pages de discussion), 1 500 photographies numériques, 16 carnets d'enquête auxquels s'ajoutent des entretiens avec des historiens et des archivistes d'autres institutions ainsi que des notes prises lors des séminaires de Christian Hottin et de Yann Potin (« Enquête sur la collecte », EHESS, 2009, 2010) et des conférences complémentaires de Yann Potin à l'EHESS (« Histoire anthropologique des archives », 2009, 2010).

au jour les divergences et les récurrences observées entre des services de compétences variées. Cette recherche a bénéficié du soutien de la mission Ethnologie, puis du Département du pilotage et de la recherche et des politiques scientifiques du ministère de la Culture et de la Communication. Il en a résulté un premier rapport en 2009, sorte de portrait ethnographique d'un service, puis un second écrit dans une perspective comparative l'année suivante, dont une partie des résultats liés à la problématique du temps est exposée ici. En effet, dans ce contexte tout entier subordonné à l'infini et à l'éternité, les temporalités se multiplient, se concurrencent et se superposent. Dans chaque service enquêté, on observe que le temps perd de son sens et que l'on perd le sens du temps. L'archiviste est-il condamné à opérer une négation du temps pour rendre acceptable sa mission et s'engager dans ce projet patrimonial ?

L'infini et l'éternité au programme

Il se révèle impossible d'appréhender la temporalité archivistique en faisant abstraction de la masse et de la finalité de sa conservation. Ici, l'éternité et l'infini se répondent, dialoguent librement, laissant aux humains le soin de les apprivoiser ou d'inventer des parades pour en circonscrire, au moins dans leur imaginaire, les contours. Quand une personne arrive pour la première fois dans un service, elle est systématiquement interloquée par la quantité de ce qui lui est donné à voir lors de la fameuse visite des magasins, ce tour du propriétaire qui sidère le béotien. Car, si les services producteurs n'ont de cesse de verser, leurs prédécesseurs en ont fait autant et l'implacable mécanique n'est pas prête de s'arrêter, malgré les espoirs de certains dans la dématérialisation... Bref, l'archiviste d'aujourd'hui découvre l'ampleur de la situation, l'immensité du problème, en même temps qu'il s'inscrit dans une longue lignée... Il prend, en quelque sorte, en cours de route le train de la conservation, la plupart des archives existant bien avant l'institution éponyme. Chaque service peut ainsi s'enorgueillir de détenir des trésors et de prestigieux ancêtres, qui constituent un panthéon imaginaire de collègues avec des grandes figures à qui l'on rend hommage (une plaque dans une salle de lecture, des récits qui font figure de mythes fondateurs...) et que l'on convoque dans certains services assez

régulièrement dans la conversation. L'institution met en patrimoine les fonds qu'elle « rentre », autant qu'elle-même, son histoire comme ses pratiques¹.

Lorsque le jeune archiviste débarque – débarque parce qu'il arrive dans un univers unimaginable –, il est, en partie seulement, rassuré par le fait qu'il n'est pas le premier engagé dans ce « projet fou »² et que d'autres prendront sa suite comme lui-même suit les traces « des anciens ». Aussi se trouve-t-il confronté à un double héritage : celui matériel des documents accumulés et celui du travail de ses prédécesseurs. Les missions archivistiques – collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser – restent inchangées, tout comme un certain nombre de difficultés. Il est toujours, par exemple, impossible de classer les fonds au fur et à mesure de leur versement. À ce retard pris s'ajoute celui des « anciens », les arriérés, volet indésirable de l'héritage auquel il est impossible de renoncer. Parce qu'il n'existe d'autre choix que de s'acquitter de ce passif, la dette archivistique étant bien entendu variable d'un service à l'autre, le travail prend une valeur patrimoniale, dans la mesure où, quand il fait défaut, les héritiers doivent l'honorer. Outre les arriérés, l'héritage comprend aussi quelques énigmes (ces fonds « qui sont pas sur l'inventaire », « quelque chose que personne ne connaît », et « qu'on ne sait pas si c'est à nous »), des séries de doubles ou inversement des fonds lacunaires. Mais chacun a compris que tout le travail qu'il aura accompli – même dérisoire à l'échelle de la masse – sera en moins à faire pour les suivants, dans une logique d'anticipation. Son intervention se loge donc dans un interstice étroit, situé entre, d'une part, celle des anciens qui s'étale sur plusieurs décennies voire des siècles et celle des successeurs qui s'étend jusqu'à l'éternité (« peut-être que juste avant la fin du monde, on y sera arrivé »).

Cette continuité, alliée à la double immensité matérielle et temporelle, a pour conséquence que les délais prennent un sens tout à fait singulier concernant le travail de fonds, d'autant que la plupart du temps, ils font défaut. Ce travail de fonds, long, souvent laborieux – classement, récolement, corrections de plan de classement, numérisation, estampillage, etc. – ne se réalise qu'à travers une immersion dans les documents. C'est le travail « de fourmis », « de Romains », auquel on s'attelle « quand on a un temps mort », « parce qu'on ne peut pas faire tout d'un coup », que l'on ne « fonctionne que par priorité » et qu'il n'en fait pas partie. Exclu des impératifs calendaires, il fait l'objet de délais

¹ Certains anciens instruments de recherche sont d'ailleurs conservés, avec une certaine tendresse, pour leur valeur patrimoniale.

² Les propos entre guillemets sont des citations ou des expressions brutes collectées sur le terrain.

hypothétiques, virtuels, rarement atteints, sans cesse reportés. Effectivement quand on traite des kilomètres linéaires de documents pour l'éternité, le présent comme la précipitation deviennent vite insignifiants. Pourtant, l'archiviste manque de temps, s'en plaint, a l'impression de commencer plein de choses, de ne jamais finir, de s'éparpiller... Mais comment peut-on manquer de temps en l'absence de délais ? L'évidence de la réponse s'impose : face à l'éternité et à l'infini – et à l'immensité de la tâche qui en découle – le temps fera toujours défaut. On note dans les trois services enquêtés la même préoccupation de quantifier son travail, en opérant par des fractionnements imaginaires de la masse par lettre, par année, par travée, de relever les défis que l'on se pose, bref de tenir le rythme, de garder la cadence (« les objectifs, c'est moi qui me les fixe, je me donne une date butoir... »). L'enjeu réside dans la réduction de l'immensité matérielle et dans la possibilité de prouver que, malgré tout, « on avance », qu'il y a un avant et un après, surtout en l'absence de repères temporels et de finitude. Qui, en effet, fait éclater sa joie au grand jour dans un service quand il a terminé la description d'une liasse, fini de classer dix boîtes ou de récoler un épi ? Puisqu'à chaque fois, « ça recommence », les « tablettes se remplissent toutes seules », « quand y'en a plus, y'en a encore »...

Une concurrence de temporalités

Parallèlement à ce travail de fonds, qui le plonge dans la temporalité archivistique, l'archiviste est confronté à la société, dont il conserve les archives, avec son lot d'échéances et d'impératifs. Ce phénomène observé dans les trois services enquêtés prend des formes variables, même si la logique demeure inchangée. Il s'agit toujours de mettre en souffrance le travail de fonds, donc de s'affranchir de la temporalité archivistique, pour répondre aux autres exigences et d'en adopter la temporalité. L'archiviste se trouve donc tiraillé entre deux types de travail. L'un semble ne pas avancer, mais peut très bien attendre quelques mois, voire quelques années puisqu'il est définitif et en principe éternel, sauf peut-être les récolements. L'autre ne peut précisément pas être retardé puisqu'il est tout simplement impossible d'organiser les Journées du patrimoine une fois qu'elles sont passées, comme de concevoir la réimplantation des fonds au moment où le semi-remorque se gare sur le quai ou encore de se lancer dans une recherche administrative ou généalogique une fois qu'on a fini le classement des arriérés...

Dans le service d'archives municipales, où a eu lieu l'enquête, il n'est pas rare d'entendre parler du « monde réel », phénomène semble-t-il spécifique à cette équipe. Son univers professionnel serait divisé entre deux mondes, l'un proprement archivistique, que les personnels peinent d'ailleurs à décrire bien qu'ils y appartiennent, et l'autre fait d'imprévus, d'êtres vivants pour qui l'on a envie d'être utile, efficace et rapide. Ces deux mondes fonctionnent en parallèle, avec un point de jonction flagrant qu'est la salle de lecture (décrite comme « le nerf de la guerre »), lieu de basculement dans la temporalité du « monde réel », où la délivrance des documents se fait au fur et à mesure avec un système de renfort en cas d'affluence. Les personnels apprécient particulièrement ce passage vers ce « monde » qui les « sort », qui les « met à la lumière ». Le travail pour le « monde réel » se fait donc au détriment de « l'autre », celui que l'on ne nomme pas, que l'on ne voit pas et pour lequel on prend son temps dans une logique de continuité avec celui des anciens. D'ailleurs, la direction met en garde son équipe contre la tentation de la temporalité du « monde réel », qui doit être gardée à distance. La direction temporise, régule, prévient la précipitation et maintient, d'une certaine façon, la temporalité archivistique, sans laquelle le travail de fonds serait impossible.

Aux Archives départementales, la situation se complique un petit peu car la temporalité archivistique est certes contrecarrée par le monde extérieur, comme dans tous les services, mais également de l'intérieur même avec l'introduction d'une nouvelle temporalité. Cette dernière repose sur l'instantanéité liée à la création d'un site Internet, qui détourne une partie des personnels de leur travail de fond, puisque son inscription dans le présent exerce sur eux une force centrifuge (« Pendant plus de trois ans, ça a été la priorité. [...] Ça a été la numérisation »). Érigée en priorité, la numérisation des fonds les plus demandés par les généalogistes rompt de manière drastique avec la reproduction des pratiques des anciens, en crée de nouvelles et ce durablement, le site – perçu comme « une grosse machine qu'il faut sans cesse alimenter » à l'image d'un Moloch – ne s'arrêtant pas, contrairement aux gros chantiers (numérisation, déménagement, récolement sanitaire, etc.). Il engage une partie du service – les plus jeunes et aussi les plus diplômés – dans un tout autre rapport aux archives, dont la fluidité absolue s'étend dans le temps (immédiateté de la mise en ligne des instruments de recherche, de certains documents comme de la consultation) et dans l'espace (possibilité infinie de duplication avec la magie du « copié/collé »). En outre, les

archivistes, dont une grande part de leur mission est consacrée au site¹, se trouvent confrontés à une situation où « la réactivité » s'impose avec le suivi des consultations et les réponses aux questions des internautes, tandis que leurs collègues, épargnés par ce « temps réel » ont néanmoins l'impression « d'être dans l'urgence sans savoir pourquoi ».

Aux Archives diplomatiques, la temporalité archivistique se trouve aussi perturbée par une temporalité propre venant de l'intérieur de son administration, celle de la diplomatie, qui engendre des effets non seulement sur le statut des documents mais également sur le travail des archivistes. En effet, le système des centres d'archives et de documentation, hérité des bureaux d'ordre, induit quasiment un classement en temps réel et une redéfinition complète de l'archivage, excluant le critère d'ancienneté, de sélection, d'usage, puisque « les archives existent dès leur création, [...] à partir du moment où elles acquièrent leur matérialité »². Subissant un vieillissement prématuré, les documents basculent très vite dans la catégorie « historique », catégorie générique incluant des fonds de l'Ancien Régime comme ceux des années 1980³. Or, l'ancienneté d'un document ne dépend pas de la date de sa création en tant que telle, mais de l'utilité que peut en faire la diplomatie française⁴. Dès qu'un fonds perd de son utilité politique immédiate, il gagne *ipso facto* en intérêt historique, phénomène qui s'explique par l'événement politique, son actualité, son rythme, ses exigences, entraînant avec lui les archivistes dans une temporalité raccourcie. Certes, les répercussions de l'actualité diplomatique en sont atténuées, les archivistes n'étant pas « au cœur de l'action », mais elles induisent un type singulier de concurrence de temporalité où malgré le travail de fonds, ces archivistes ont un rapport au temps et à l'histoire totalement différents de leurs collègues des autres services. Car si les archives diplomatiques vieillissent très vite, certaines

¹ En effet, « un retour à la normale », au travail classique de classement d'arriérés, au contact avec la matérialité des documents s'opère progressivement.

² On est bien loin de la mise en archives décrite par NOUGARET (Christine), « Les sources archivistiques. Production organique ou invention de l'archiviste ? », 2003, *Hypothèse n° 1*, p. 331-339, où l'archiviste avec sa part d'arbitraire, de subjectivité et d'imagination crée par la magie de son caractère performatif des objets patrimoniaux.

³ Il n'existe pas de césures par période historique dans le système de classement telles qu'il peut y en avoir dans les cadres de classement en Archives municipales, départementales ou nationales. On assiste donc aux Archives diplomatiques à un écrasement des écarts temporels.

⁴ L'actualité diplomatique et politique a des répercussions directes sur le travail archivistique. La disparition d'un pays comme la fermeture d'un consulat clôt de fait un fonds, qui devient historique, nécessitant le versement des documents en administration centrale comme en poste à l'étranger (« Quand il y a une crise dans un pays, quand ça vient des cabinets, c'est toujours urgent »).

peuvent recouvrir leur jeunesse et leur utilité, « reprendre vie », « car elles ne sont jamais mortes », et retourner à l'envoyeur par navette dans les services producteurs pour les besoins « des directions politiques du Quai », qui ne sauraient attendre.

Une raison d'agir

On voit bien que l'archiviste semble toujours confronté dans son travail à une concurrence de temporalités, comprenant dans le plus simple des cas une dualité – temporalité archivistique et temporalité du « monde réel » – ; dans les plus complexes celles liées soit au service lui-même, soit à l'administration versante. Contraint de passer de l'une à l'autre, d'arbitrer, de renoncer, de s'arrêter, de s'y remettre, dans un contexte où les échelles matérielles et temporelles échappent aux critères ordinaires des humains, il risque de se décourager ou pire de se perdre. Aussi, invente-t-il, chacun dans son service, une raison d'agir.

Aux Archives municipales, où le présent est devenu insignifiant où l'on travaille « pour l'avenir », « pour le futur », « pour l'éternité », on s'engage très logiquement pour l'histoire. Si, par exemple, les chercheurs d'aujourd'hui n'ont pas accès à un fonds parce qu'il est non communicable, patience... il le sera pour ses successeurs. Du moment qu'il est sauvé, là et bien là dans sa chemise en papier neutre, dans sa boîte, sur sa tablette à l'abri, il a l'éternité pour être consulté. De même, quand après avoir souligné malicieusement que le fonds qu'un archiviste classe depuis des années a peu de chance d'être bientôt consulté, je m'entends dire : « pourquoi l'utilité devrait être synonyme d'immédiateté ? ». À l'échelle de l'éternité, la question paraît, forcément, tout à fait hors de propos. En revanche, dans le service départemental enquêté, priorité est donnée au présent, à l'immédiateté, aux lecteurs d'ici et maintenant – dont on partage le patrimoine, l'histoire, voire le quartier – et aux internautes que l'on conseille, que l'on guide à distance ou en salle de lecture. Résultat : en trois ans, à peine, le site peut s'enorgueillir de comptabiliser plus de 100 millions de pages consultées. Aux Archives diplomatiques, l'agencement se révèle plus complexe. L'engagement des personnels est clairement affiché pour le ministère, d'autant que nombre d'entre eux ne font que passer à la direction des Archives et repartent après

trois ans soit « en poste », soit en administration centrale (exception faite des conservateurs et des chargés d'études documentaires). Cela s'explique aussi par le fait que les documents sont et demeurent un outil au service de la politique de la France et qu'ils oscillent sur une frise temporelle possiblement instable, avec des allers-retours entre passé, présent et éternité. L'archiviste des Archives diplomatiques ne peut raisonnablement pas s'engager ou se positionner dans ce contexte par rapport au temps¹.

Conclusion

On voit bien que, quel que soit son service d'appartenance, l'archiviste en évoquant les raisons de son engagement se trouve confronté à la question du positionnement de la finalité de son travail dans le temps. À la question « pour quoi travaille-t-il ? », il répond « pour qui » et « pour quand »... Or, situer l'utilité de son travail dans le temps relève, dans le contexte archivistique, d'une gageure. Bien sûr, d'aucuns pourraient rétorquer que les généalogistes grisonnants qui s'usent les yeux sur les microfilms, comme les services versants qui sollicitent des communications administratives, suffisent à justifier l'engagement de l'archiviste. Du reste, la consultation, et personne ne pourra le démentir, ne représente que la partie visible, et donc infime, qui résulte du travail archivistique. Car, le problème demeure entier : comment l'archiviste se retrouve-t-il face à cette concurrence de temporalité ? Que fait-il au temps ? Pour répondre trivialement, il semblerait qu'il le nie, diversement, certes, mais qu'il ne puisse faire autrement. En effet, si l'on reprend les raisons de l'engagement des personnels des trois services – l'histoire (l'éternité comme finalité), le service public (l'utilité immédiate) et la diplomatie (intérêts anachroniques), on constate que la perpétuité, tout comme l'instantanéité ou la conjonction des deux, aboutit tout simplement à la négation du temps.

¹ Si l'on parle d'archives historiques, on n'évoque jamais l'histoire, ni comme finalité, ni comme perspective, contrairement aux autres services d'archives où la ténacité des personnels repose sur un pari voltairien, celui de l'hypothétique consultation par un historien : BOTH (Anne), « *Surprises, inconnues et disparition. La part d'aléatoire en archivistique* », communication pour le congrès de l'Association française d'ethnologie et d'anthropologie, 23 septembre 2011, Paris, EHESS, (antropologiabordeaux.wordpress.com/2011/11/12/congres-aefa-anne-both).

Or, cette négation du temps s'étend aussi au statut des documents, à moins qu'elle n'en découle. Car, contrairement à l'historien spécialisé sur une période et pour qui toute source une fois datée acquiert une double appartenance spatiale et temporelle¹, l'archiviste fait des archives des documents qui n'appartiennent pas plus au passé qu'au présent ou au futur. En effet, l'archiviste par l'opération de patrimonialisation² exclut définitivement les archives de leur espace temporel originel pour les inscrire dans l'éternité. S'il reconnaît aux documents une datation, qui en authentifie la création, il les affranchit irrémédiablement du passé et plus largement du temps. Sans pour autant que ces objets patrimoniaux n'en deviennent intemporels ou atemporels. À l'image de leur travail ?

Anne BOTH
Ethnologue, IIAC (UMR CNRS 8177-EHESS),
équipe du Lahic, et chargée d'étude à BeQuali (Equipex DIME-SHS)
bothanne@yahoo.fr

¹ POMIAN (Krysztof), *Sur l'histoire*, Paris 1999, Gallimard, coll. Folio Histoire, 410 p., p. 47-48.

² D'ailleurs, il semblerait que cette expropriation du passé ne soit nullement une spécificité de la mise en archives, mais plus largement de la patrimonialisation.